

Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre Le Cancer

Association régie par la Loi 1901

101 rue de Tolbiac

75654 PARIS Cedex 13

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux membres de la fédération

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Cannet, le 5 juin 2024
Le Commissaire aux Comptes
PATRICK AUMERAS

EXCO C.A. AUDIT

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	22 604	22 604		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 154	7 154	(0)	(0)
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 503 605	3 129 886	373 719	407 979
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	345 838	345 838	(0)	216
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	27 300		27 300	27 300
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	21 210		21 210	21 210
TOTAL I	3 927 710	3 505 482	422 228	456 705
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	520 855		520 855	586 602
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	490 058		490 058	1 211 425
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 090 315		3 090 315	2 681 756
Charges constatées d'avance	98 546		98 546	102 053
TOTAL II	4 199 773		4 199 773	4 581 835
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	8 127 483	3 505 482	4 622 001	5 038 540

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	46 445	46 445
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	60 700	60 700
Réserves pour projet de l'entité	3 471 396	3 466 335
Autres	609 796	609 796
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	6 691	5 061
Situation nette (sous total)	4 195 028	4 188 337
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	4 195 028	4 188 337
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	67 000	64 776
TOTAL III	67 000	64 776
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	91 261	205 916
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 048	246 799
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	217 922	275 983
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 743	31 884
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		24 845
TOTAL IV	359 973	785 427
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	4 622 001	5 038 540

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	816 005	971 001
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	15 046	71 969
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	49 228	12 892
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	72 949	34 914
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	542 522	615 968
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6 538	240
TOTAL I	1 502 288	1 706 984
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	527 553	611 698
Aides financières	58 401	36 194
Impôts, taxes et versements assimilés	98 383	107 954
Salaires et traitements	580 929	666 404
Charges sociales	211 282	216 904
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 476	49 219
Dotations aux provisions	2 224	14 532
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	87	4
TOTAL II	1 513 335	1 702 909
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(11 047)	4 074
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	23 340	1 299
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	23 340	1 299
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	23 340	1 299

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	12 293	5 373
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 602	312
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 525 628	1 708 282
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 518 937	1 703 221
EXCEDENT OU DEFICIT	6 691	5 061
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ASSOCIATION FNCLCC

Annexe aux comptes de l'exercice clos au 31.12.2023
Montants exprimés en EUR

ASSOCIATION FNCLCC
101 rue de Tolbiac - 75 954 Paris 13ème Cedex
Ce document contient 14 pages



Table des matières

1	Faits caractéristiques	4
1.1	Evènements principaux	4
1.1.1	Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice	4
1.1.2	Evènements postérieurs à la clôture	4
2	Principes, règles et méthodes comptables	5
2.1	Provision pour indemnités de départ à la retraite	5
3	Informations relatives au bilan	6
3.1	Actif	6
3.1.1	Tableau des immobilisations	6
3.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	6
3.1.3	Durées d'amortissement	7
3.1.4	Immobilisations incorporelles	7
3.1.5	Immobilisations corporelles	7
3.1.6	Immobilisations financières	8
3.1.7	Tableau des filiales et participations	8
3.1.8	Créances	9
3.1.9	Disponibilités et VMP	9
3.2	Passif	10
3.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.2.2	Provisions pour risques et charges	10
3.2.3	Produits constatés d'avance	11
3.2.4	Dettes	11
4	Informations relatives au compte de résultat	12
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	12
4.2	Cotisations	12
4.3	Transfert de charges	12
4.4	Résultat exceptionnel	12



5	Engagements et opérations non inscrites au bilan	13
5.1	Legs et donations	13
6	Autres informations diverses	13
6.1	ETP moyens	13
6.2	Valorisation des contributions volontaires	14
6.3	Honoraires des commissaires aux comptes	14



1. Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1. Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2023 a été marquée les évènements suivants :

- Réalisation du projet de « Démarche Prospective » destiné à définir la stratégie d'Unicancer sur les 10 ans à venir.
- Arrivée le 2 janvier 2023 du Pr. Muriel DAHAN au poste de Directrice de la R&D du GCS Unicancer en remplacement du Dr Claire LABREVEUX (départ en retraite).
- Nomination de M. Habib BOUDISSA début avril 2023 au poste de Directeur des Systèmes d'Information du GCS Unicancer en remplacement de M. Emmanuel REYRAT (départ en retraite).
- Arrivée de Mme Nathalie BLANC début juillet 2023 au poste de Directrice de la Communication d'Unicancer en remplacement de M. Michaël CANOVAS (départ suite à nomination au poste de DGA du Centre François BACLESSE de Caen).
- Nomination de Mme Jeanne BERTRAND au poste de Directrice de Cabinet auprès de Mme Sophie BEAUPERE, Déléguée Générale de la FNCLCC. Nomination en remplacement de M. Michaël CANOVAS.
- Election d'un nouveau CSE de l'UES (Unité Economique et Sociale) Unicancer regroupant la FNCLCC et le GCS Unicancer.
- Concrétisation du projet « OKEANIA » avec le Pr. GOUIN. Projet de « transat » autour du Monde aux couleurs d'Unicancer pour promouvoir l'activité physique adaptée.
- Changement de SIRH / Système de paie pour la FNCLCC et le GCS Unicancer

À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2023 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1.1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Produits liés à location de bureaux de la FNCLCC au 101 rue de Tolbiac.

- Association SFCE depuis janvier 2024 pour une durée de 3 ans.
- Groupement GAM depuis avril 2024 pour une durée de 3 mois renouvelables.



2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC 2014-03 et le règlement ANC 2018-06 applicable aux organismes à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.1. Provision pour indemnités de départ à la retraite (voir RH)

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'association a opté pour l'application de la méthode préférentielle des engagements de retraite. Le montant global des engagements de retraite au 31.12.2023 s'élève à 67 000€ contre 64 776€ contre au 31.12.2022.

Les modalités de calcul de la provision IDR sont les suivantes :

- Taux de charge retenu : 66 % pour les Cadres et Non cadres (66% en 2023)
- Table de survie utilisée : INSEE HF/F 2016-2018
- Age de départ à la retraite : Taux plein selon la réforme des retraites de 2023
- Taux de rotation : Le taux est apprécié en fonction de l'âge et de l'ancienneté du salarié sur la base des données réelles constatées.
- Taux d'actualisation : Le taux retenu est de 3.25 %
- Taux de revalorisation : Le taux de revalorisation retenu est de 2 %



3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 31.12.2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	469 440		439 682	29 758
Immobilisations corporelles	3 918 360		68 917	3 849 443
Immobilisations financières	48 510			48 510
Total	4 436 310		509 599	3 927 710

3.1.2. Tableau des amortissements

Rubriques	Montant des amortissements cumulés au 31.12.22	Dotations	Reprises	Montant des amortissements cumulés au 31.12.23
Immobilisations incorporelles	469 440		439 682	29 758
Immobilisations corporelles	3 510 165	34 476	68 917	3 475 724
Total	3 979 605	34 476	508 599	3 505 482

3.1.3. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de recherche et de développement	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions – Gros Œuvre	Linéaire	50 ans
Constructions – Façade	Linéaire	25 ans
Constructions – Chauffage	Linéaire	25 ans
Constructions – Electricité	Linéaire	15 ans
Constructions – Plomberie	Linéaire	15 ans
Agencement des constructions	Linéaire	15 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

3.1.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.6. Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



3.1.7. Tableau des filiales et participations

Structure	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats (31/12/23)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (31/12/23)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (31/12/23)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (non applicable)
				Brute	Nette			
GCS UNICANCER	105 000	638 320	26	27 300	27 300	18 839 995	16 885	0

3.1.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
- Créances rattachées à des participations			
- Autres Créances	21 210	21 210	0
Créances de l'actif circulant :			
- Créances clients et comptes rattachés	520 855	520 855	
- Groupe et associés	422 345	422 345	
- Autres Créances	67 712	67 712	
Charges constatées d'avance	98 546	98 546	
Total	1 130 668	1 130 668	0

Provisions pour dépréciations des créances

	Montant au 31.12.22	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.23
Provisions dépréciations des créances	0			0
Total	0			0

Charges constatées d'avance

	Montant au 31.12.22	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.23
Charges constatées d'avance	102 053	98 546	102 053	98 546
Total	102 053	98 546	102 053	98 546

3.1.9. Disponibilités et VMP

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO.



3.2. Passif

3.2.1. Tableau de variation des fonds associatifs

	31.12.22	Augmentation	Diminution	31.12.23
Legs Besse	46 445			46 445
Réserves légale et réserves statutaires	60 700			60 700
Réserve pour projet associatif	3 112 309	5 061		3 117 370
Réserve dédiée à la recherche	354 026			354 026
Autres réserves	609 796			609 796
Résultat	5 061	6 691	5 061	6 691
Total	4 188 337	11 752	5 061	4 195 028

La réserve pour projet associatif est portée à 3 117 370 € soit une augmentation de 5 061 € qui correspond au résultat bénéficiaire de l'année 2022.

3.2.2. Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au 31.12.22	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.23
Provisions pour risques	0	0		0
Provisions pour charges	64 776	2 224		67 000
Total	64 776	2 224	0	67 000

Cette provision correspond à la provision IDR (Indemnités De Retraite) réévaluée suite à l'actualisation du calcul sur cette partie.



3.2.3. Produits constatés d'avances

Tableau de suivi des produits constatés d'avance

Nature du projet et caractéristiques	Montant initial	Montant à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Projet «Fondation L'Oréal - Socio-esthétique dans les CLCC) »	140 000	24 845	24 845	0	0
Total	140 000	24 845	24 845	0	0

3.2.4. Dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	49 048	49 048	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Dettes fiscales et sociales	217 922	217 922	
Dépôts et cautionnements reçus	1 154	0	1 154
Groupe et associés	90 107	90 107	
Autres dettes	1 743	1 743	
Produit constatés d'avance	0	0	
Total	359 974	358 820	1 154

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Location de bureaux FNCLCC à la société STRATELYS	8 210
Refacturation frais engagés par la FNCLCC au profit des CLCC (tests sérologiques,...)	1 536
Prestation extérieure salariée FNCLCC (Mines Paris)	300
Participation Incyte projet OKEANIA	5 000
Total	15 046

4.2. Cotisations

Les cotisations versées par les CLCC pour 2023 s'élèvent à 816 005 € (autres produits d'exploitation).

4.3. Transfert de charges

Les opérations comptabilisées en transfert de charges correspondent principalement aux mises à disposition de personnels et aux charges de structure imputées au GCS Unicancer au titre de l'année 2023.

- o 30 177 € au titre charges de déplacement
- o 512 345 € au titre des charges de structure

4.4. Résultat exceptionnel

	Reprise provision	Produit	Charge	Solde au 31.12.22
Legs et assurance vie				
Solde litiges sociaux				
Reprise fonds dédiés l'Oréal				
Produits et charges sur exercice antérieur				
Divers				
Total	0	0	0	0



5. Engagements et opérations non inscrites au bilan

Aucun élément à signaler.

6. Autres informations diverses

6.1. ETP moyens

ETP UNICANCER moyens sur l'année 2023 (FNCLCC+GCS)	Personnel salarié
Cadres	172
Agents de maîtrise et Techniciens	69
Employés	22
Stagiaires	11
Total	274

A noter :

Jusqu'au 31 mai 2018, tous les salariés étaient employés par la FNCLCC et faisaient l'objet d'une refacturation partielle au GCS UNICANCER. Depuis le 1er juin 2018, les contrats de travail de ces salariés ont été transférés sur le GCS UNICANCER, seuls quelques directeurs sont restés employés directement par la FNCLCC.

Cependant, l'effectif moyen retenu dans le tableau ci-dessus comprend l'ensemble des effectifs d'UNICANCER (FNCLCC + GCS) sur la totalité de 2020 pour être comparable à l'année précédente (Rappel 2020 : 215. Rappel 2021 : 237. Rappel 2022 : 274).

Les effectifs moyens uniquement des personnels rattachés à la FNCLCC et qui servent de base de comparaison l'année prochaine sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Effectif FNCLCC moyen sur l'année 2023	Personnel salarié
Cadres	3,5
Agents de maîtrise et Techniciens	0
Employés	0
Stagiaires	0
Total	3,5



Rappel 2022 :

Effectif FNCLCC moyen sur l'année 2022	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et Techniciens	0
Employés	0
Stagiaires	0
Total	4

6.2. Valorisation des contributions volontaires

La FNCLCC bénéficie de contributions volontaires, notamment la mise à disposition de personnes (sur temps réduits) par des entités tierces. Il s'agit à titre principal, d'intervenants issus du réseau des Centres de Lutte Contre le Cancer.

En l'état actuel de l'organisation de la FNCLCC et de ses différents membres, il est difficile de fournir des renseignements quantitatifs fiables. Les difficultés rencontrées sont issues de la multiplicité des contributions, généralement pour des montants faibles et de l'absence de recensement systématique et permanent. De ce fait, aucune information n'est fournie dans la présente annexe.

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat est de 12 000 € TTC euros décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal : 12 000 € TTC

